

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 30 novembre 1983

La séance est ouverte à 14 heures.

● (1405)

M. le vice-président: A l'ordre. J'espère que les députés pourront se joindre à moi après les événements de cet après-midi pour assister à la réception d'usage dans les appartements de M^{me} le Président.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. le vice-président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté tels quels les projets de loi suivants:

Le projet de loi C-96, modifiant la loi sur l'administration financière;

Le projet de loi C-171, modifiant la loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions;

Le projet de loi C-170, visant la restructuration d'entreprises grâce au concours financier apporté au secteur des pêches de l'Atlantique; et

Le projet de loi C-173, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1984.

LA SANCTION ROYALE

[Traduction]

M. le vice-président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 30 novembre 1983, à 14 heures, afin de donner la sanction royale à des projets de loi et de proroger la première session de la trente-deuxième législature.

Veuillez agréer,
Madame le Président,
l'assurance de ma haute considération.
Le Directeur administratif auprès
du Gouverneur général,
Edmond Joly de Lotbinière

M. Domm: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je me demande comment vous pouvez savoir tout cela. Je suis certain d'avoir entendu sonner le timbre du Sénat à mon arrivée.

M. le vice-président: Déclarations aux termes de l'article 21 du Règlement. La parole est au député de Winnipeg-Assiniboine.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES AFFAIRES PROVINCIALES

LA FAÇON DONT LE GOUVERNEMENT DU MANITOBA GÈRE LES FONDS DE L'ASSURANCE-MALADIE—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Monsieur le Président, je voudrais prier le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) d'instituer immédiatement une enquête sur la piètre façon dont le gouvernement néo-démocrate du Manitoba gère ses fonds de l'assurance-maladie. Trois tragédies sont survenues au Manitoba Health Sciences Centre à cause de la politique néo-démocrate de compression du personnel hospitalier qui entraîne une surcharge de travail inacceptable dans les hôpitaux. Dans un cas, une infirmière de la pouponnière du Health Sciences Centre a eu à s'occuper à elle seule de 24 bébés, et c'est dans ces conditions que deux enfants sont morts.

Les membres du personnel du Health Sciences Centre peuvent bien s'acquitter de leurs fonctions dans de pareilles circonstances. A cause de l'insuffisance flagrante de fonds à la disposition du secteur hospitalier, le gouvernement néo-démocrate a annoncé qu'il limiterait à 3 p. 100 l'accroissement des dépenses des hôpitaux et a ordonné la fermeture des services d'obstétrique des hôpitaux Seven Oaks et Concordia, ajoutant ainsi au fardeau du Health Services Centre et aux risques pour les patients.

La population n'a aucune confiance dans l'administration des services médicaux du gouvernement néo-démocrate. Il s'agit manifestement là d'un cas flagrant de mauvaise gestion de la part du NPD, et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social devrait instituer immédiatement une enquête afin de s'assurer que le financement des soins médicaux au Manitoba est suffisant pour garantir la sécurité des malades et que ces fonds ne sont pas mal employés.

* * *

L'ADMINISTRATION

L'ARTICLE DE JOURNAL RAPPORTANT LES DÉCLARATIONS DU DÉPUTÉ DE YORK-OUEST

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Monsieur le Président, les citoyens canadiens s'en doutaient depuis un certain temps. Quant à nous, députés de l'opposition, nous le répétons depuis des années; et voici qu'enfin la vérité éclate. Le gouvernement libéral et le cabinet sont contrôlés par des bureaucrates et ne tiennent pas compte de l'opinion des citoyens.

Passons en revue les faits exposés par le député de York-Ouest (M. Fleming). Je cite un article du *Toronto Star* du 30 novembre: